



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cédex 9

**Présentation de l'Ordre du jour
et
Adoption du compte-rendu de séance du CA du 3 juillet 2018**

**Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2018**

Délibération n°DELIB_01_ADM_18_12_10_OJ_CR

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 23 novembre 2018 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 3 juillet 2018,
- Organisation ESADMM 2018,
- Adhésion à la conférence régionale des grandes écoles PACA,
- Décision modificative 2018 n°2,
- Budget primitif 2019,
- Tarifs et droits d'inscription,
- Rapport d'activité de l'atelier public Sainte-Marguerite,
- Formation professionnelle et validation des acquis de l'expérience,
- Années de post diplôme ;
- Bourse de solidarité,
- Présentation sur le lancement du dialogue sur le temps de travail,
- Régime indemnitaire,
- Tableau des effectifs,
- Information sur les marchés,
- Assurance risques statutaires,
- Présentation de la convention cadre avec Aix Marseille Université,
- Questions diverses.

M. ~~Mme~~ **CARPEL** est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2018 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 3 juillet 2018

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 10 décembre 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 11/12/18.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :